
RAPPORT
DNCG
PRO
SAISON
2022

En application de l'article L.132-2 du Code du Sport, il est institué au sein de la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC) une "Direction Nationale de Contrôle et de Gestion" dite "DNCG Pro", chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des "groupes cyclistes professionnels" (1^{re} Division, 2^e Division et 3^e division) et des organisateurs de courses cyclistes professionnelles.

Le présent rapport a pour objet de faire un bilan de l'activité de la DNCG PRO. Il sera communiqué aux instances suivantes :

Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ;

Fédération Française de Cycliste (FFC) ;

Union Cycliste Internationale (UCI) ;

Association des Groupes Cyclistes Professionnels (AC2000) ;

Union Nationale des Cyclistes Professionnels (UNCP) ;

Rassemblement des Organisateurs de Courses Cyclistes (ROCC).

SOMMAIRE

RAPPORT DNCG PRO GROUPES CYCLISTES

1 RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT _____ 5

2 DOSSIERS ÉTUDIÉS _____ 6

LES ASPECTS FINANCIERS _____ 11

Chiffres d'affaires moyens des équipes

Résultats nets moyens des équipes

Fonds propres moyens des équipes

Masse salariale moyenne des équipes

Salaires moyens

Rapports salaires / chiffres d'affaires
moyens des équipes

Pourcentage d'endettement des équipes
sponsorings

LES ASPECTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS _____ 28

Concernant les contrats de travail
des coureurs cyclistes

Concernant les contrats de travail du personnel

Concernant la transmission des documents
nécessaires à l'affiliation des équipes

LES SANCTIONS PRONONCÉES PAR LA DNCG PRO GROUPES CYCLISTES _____ 34

RAPPORT DNCG PRO ORGANISATEURS

1 RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT _____ 35

2 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2017 _____ 38

3 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2018 _____ 39

4 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2019 _____ 40

5 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2020 _____ 41

6 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2021 _____ 42

7 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES ORGANISÉES EN FRANCE _____ 43

RAPPORT DNCG PRO GROUPE CYCLISTES

1

1 RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION & FONCTIONNEMENT

La DNCG Pro a pour mission :

- D'assurer une mission d'information auprès des groupes cyclistes ;
- De contrôler le respect par les groupes cyclistes et par toute entité juridique s'y rattachant, des dispositions légales, conventionnelles et réglementaires qui leur sont applicables ;
- D'examiner et d'apprécier la situation financière des groupes cyclistes et son évolution au cours de la saison (vérifier le caractère plausible et raisonnable du budget présenté par le groupe cycliste professionnel ainsi que sa santé économique) ;
- De contrôler et d'évaluer les projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des groupes sportifs ;
- D'opérer un contrôle financier de l'activité des agents sportifs ;
- De contrôler et d'homologuer les contrats de travail et les avenants conclus avec les coureurs cyclistes professionnels évoluant dans les groupes cyclistes placés sous le contrôle de la LNC ;

Afin de mener à bien les différentes missions listées ci-dessus, la DNCG Pro peut, à tout moment, et en fonction des informations qui auraient pu être portées à sa connaissance :

- obtenir des groupes cyclistes tout document ou toute information qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses missions ;
- obtenir des personnes morales ou physiques ayant un lien juridique quelconque avec un groupe cycliste tout document ou toute information qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses missions ;

■ obtenir des agents sportifs tout document ou tout renseignement qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses missions ;

■ mettre en œuvre un contrôle renforcé des groupes cyclistes ;

■ en cas de situation financière ou comptable préoccupante, diligenter un contrôle ou un audit dans les locaux des groupes sportifs ;

■ Procéder à l'audition des dirigeants des groupes cyclistes ;

■ Homologuer ou non les contrats de travail des coureurs cyclistes et leurs avenants ;

■ Prononcer des sanctions à l'égard des groupes cyclistes dans les conditions définies à l'article 8.2.3 des présents règlements.

La DNCG Pro est composée de 5 membres, dont un secrétaire, nommés par le Conseil d'administration de la LNC pour leurs compétences en matière juridique, comptable ou financière, à savoir :

Joël MENARD : Président
Ludovic BOULLE : expert-comptable
Frédéric BROSSARD : expert-comptable
Tristan PONCET : avocat
Jean-Baptiste REYNAUD : avocat

La DNCG PRO bénéficie par ailleurs de l'appui technique de Monsieur Arnaud PLATEL, Directeur de la LNC et de Madame Amandine PETIT, assistante.

Les réunions et délibérations de la DNCG Pro ont été effectuées dans le strict respect des règlements de la DNCG PRO, de l'Union Cycliste internationale et de la LNC.

2 DOSSIERS ÉTUDIÉS

Pour la saison, les membres de la DNCG PRO ont étudié 11 dossiers.
Les équipes pour ces saisons, ainsi que les précédentes, sont les suivantes :

1^{re} DIVISION : UCI WORLDTEAMS

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	SIÈGE SOCIAL
AG2R LA MONDIALE							AG2R CITROËN TEAM	604 RUE DENIS PAPIN 72290 LA MOTTE SERVOLEX	
2							COFIDIS	ZA De Ravenne les Francs 6 Avenue Henri Poincaré 59910 BONDUES	
FDJ.FR	FDJ		GROUPAMA FDJ						Bâtiment BOLE 33, rue des Vanesses 93420 VILLEPINTE

2 Équipe évoluant en 2^e division

2^e DIVISION : UCI PROTEAMS

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	SIÈGE SOCIAL
TEAM EUROPCAR		DIRECT ENERGIE				TOTAL DIRECT ENERGIE		TOTAL ENERGIES	19 rue du Dr Arsene Mignen Le Manoir St Michel 85140 LES ESSARTS
BRETAGNE SÉCHÉ ENVIRONNEMENT		FORTUNEO VITAL CONCEPT		FORTUNEO SAMSIC		TEAM ARKÉA SAMSIC			564 route de Sainte Foix 35000 RENNES
/	MARSEILLE 13 KTM 2	DELKO MARSEILLE PROVENCE KTM				NIPPO DELKO PROVENCE	DELKO		462 boulevard Mireille Lauze, 13011 MARSEILLE
COFIDIS SOLUTIONS CRÉDITS						1			ZA De Ravenne les Francs 6 Avenue Henri Poincaré 59910 BONDUES
/				VITAL CONCEPT CYCLING CLUB 2	VITAL CONCEPT HOTELS B&B	B&B HÔTELS VITAL CONCEPT	B&B HÔTELS P/B KTM	B&B HÔTELS KTM	Centre de Performance Rue 56450 THEIX

1 Montée en 1^{re} division 2 Première année en 2^e division professionnelle

3^e DIVISION : UCI CONTINENTAL TEAMS

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	SIÈGE SOCIAL
BIGMAT AUBER 93	AUBER 93	HP-BTP AUBER 93				ST MICHEL AUBER 93			35 Rue Hélène Cochennec 93300 AUBERVILLIERS
ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE		ROUBAIX METROPOLE EUROPENNE DE LILLE	ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE		NATURA 4EVER ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE	XELISS ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE	GO SPORT ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE		39 Avenue Fleming 59100 ROUBAIX
					3	GROUPAMA FDJ (CGF)			Bâtiment BOLE 33, rue des Vanesses 93420 VILLEPINTE
								NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR 3	Villa 'Jacky Pergola' 199 Bd du Mercantour Avenue Jean Luciano 06200 NICE
								TEAM U NANTES ATLANTIQUE 3	9 Rue Joseph Cugnot 44470 CARQUEFOU

3 Première année en 3^e division professionnelle

Pour la saison 2022,
les effectifs de
coureurs cyclistes
sont composés
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO*	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI WORLDTEAMS	74	14	88	42	45	19	41
UCI PROTEAMS	69	11	80	49	31	14	49
UCI CONTINENTAL TEAMS	54	0	54	39	14	11	46

* ce statut ne concerne que les équipes UCI WORLDTEAMS et UCI PROTEAMS

Au total,
ce sont

222

coureurs qui
portent les
couleurs des
équipes françaises,
soit 3 coureurs de
moins qu'en 2021.

59 %

des coureurs de
nos équipes sont de
nationalité française.
On note une stabilité
par rapport à l'année
2021, +1 %.

11 %

des coureurs sont
néo-pros. On note une
baisse de 9 points par
rapport à l'année 2021.

61 %

des coureurs des
équipes françaises
résident en France.
Depuis 2014, on
note une baisse de
20 points.

Pour la saison 2021,
les effectifs de
coureurs cyclistes
sont composés
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI WORLDTEAMS	75	13	88	43	45	19	43
UCI PROTEAMS	83	18	101	64	37	18	57
UCI CONTINENTAL TEAMS	36	0	36	23	13	10	23

Au total,
ce sont

225

coureurs qui
portent les
couleurs des
équipes françaises,
soit 4 coureurs de
plus qu'en 2020.

58 %

des coureurs de
nos équipes sont de
nationalité française.
On note une baisse de
6 points par rapport à
l'année 2020.

20 %

des coureurs sont
néo-pros. On note une
stabilité par rapport à
l'année 2020.

55 %

des coureurs des
équipes françaises
résident en France.
Depuis 2014, on
note une baisse de
26 points.

Pour la saison 2020,
les effectifs de
coureurs cyclistes
sont composés
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI WORLDTEAMS	73	13	86	60	26	16	47
UCI PROTEAMS	80	20	100	59	41	17	58
UCI CONTINENTAL TEAMS	23	12	35	21	14	10	21

Au total,
ce sont

221

coureurs qui
portent les
couleurs des
équipes françaises,
soit 22 coureurs de
plus qu'en 2019.

63 %

des coureurs de
nos équipes sont de
nationalité française.
On note une baisse de
4 points par rapport à
l'année 2019.

37 %

des coureurs de
nos équipes sont de
nationalités étrangères.
On note une hausse de
4 points par rapport à
l'année 2019.

57 %

des coureurs des
équipes françaises
résident en France.
Avec une baisse de 9
points, 2020 représente
la saison lors de laquelle,
les équipes françaises
ont effectué un
recrutement de coureurs
résidant à l'étranger.

Pour la saison 2019,
les effectifs de
coureurs cyclistes
sont composés
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI WORLDTEAMS	50	6	56	36	20	14	38
UCI PROTEAMS	87	24	111	77	34	14	79
UCI CONTINENTAL TEAMS	20	12	32	21	11	8	15

Au total,
ce sont

199

coureurs qui portent
les couleurs des
équipes françaises,
soit 11 coureurs de
plus par rapport à
2018.

67 %

des coureurs de
nos équipes sont de
nationalité française.
On note une baisse de
5 points par rapport à
l'année 2018.

33 %

des coureurs de
nos équipes sont de
nationalités étrangères.
On note une hausse de
5 points par rapport à
l'année 2018.

66 %

des coureurs des
équipes françaises
résident en France.
Avec une baisse
de 5 points.

Pour la saison 2018,
les effectifs de
coureurs cyclistes
sont composés
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI WORLDTEAMS	48	9	57	38	19	12	37
UCI PROTEAMS	89	18	107	78	29	16	79
UCI CONTINENTAL TEAMS	24	0	24	20	4	3	19

Au total,
ce sont

188

coureurs qui
portent les
couleurs des
équipes françaises.

72 %

des coureurs de
nos équipes sont de
nationalité française.
On note une baisse de
3 points par rapport à
l'année 2017.

28 %

des coureurs de
nos équipes sont de
nationalités étrangères.
On note une hausse de
3 points par rapport à
l'année 2017.

72 %

des coureurs
des équipes
françaises
résident en
France.

LES ASPECTS FINANCIERS

Pour rappel, lors des saisons
2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022
les divisions étaient composées de :

1^{re} DIVISION

En 2013 : 2 équipes
En 2014 : 3 équipes
En 2015 : 2 équipes
En 2016 : 2 équipes
En 2017 : 2 équipes
En 2018 : 2 équipes
En 2019 : 2 équipes
En 2020 : 3 équipes
En 2021 : 3 équipes
En 2022 : 3 équipes

2^e DIVISION

En 2013 : 3 équipes
En 2014 : 2 équipes
En 2015 : 3 équipes
En 2016 : 4 équipes
En 2017 : 4 équipes
En 2018 : 5 équipes
En 2019 : 5 équipes
En 2020 : 4 équipes
En 2021 : 4 équipes
En 2022 : 3 équipes

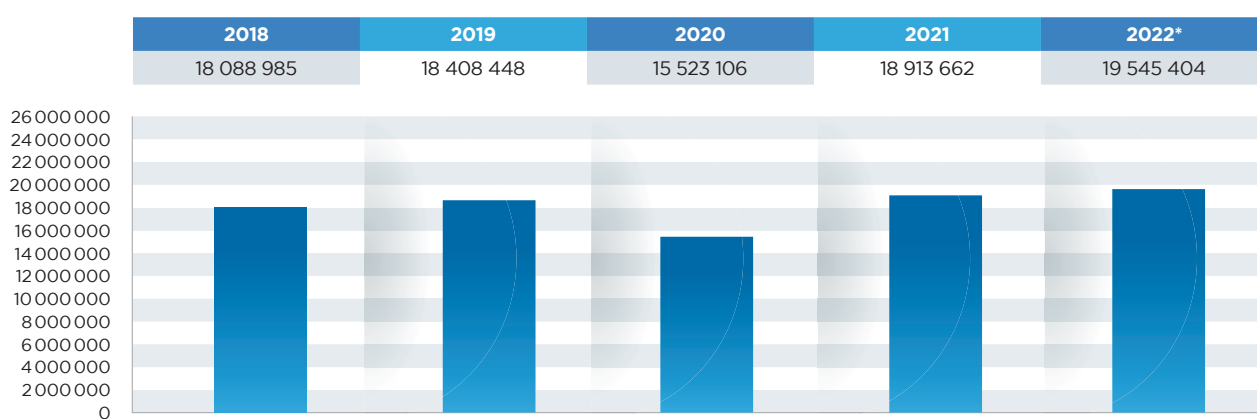
3^e DIVISION

En 2013 : 3 équipes
En 2014 : 3 équipes
En 2015 : 4 équipes
En 2016 : 3 équipes
En 2017 : 3 équipes
En 2018 : 2 équipes
En 2019 : 3 équipes
En 2020 : 3 équipes
En 2021 : 3 équipes
En 2022 : 5 équipes

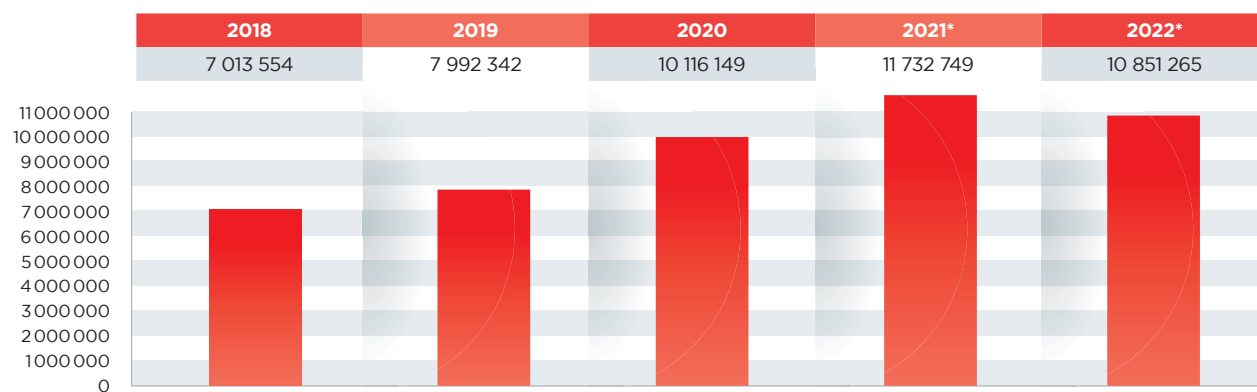
Chiffres d'affaires moyens des équipes (en euros)

Les chiffres de l'année 2022 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO. Depuis la saison 2019, la Société de Gestion de l'Echappée compte deux équipes en son sein, une de 1^{re} division et une autre de 3^e division, sous le nom de Groupama FDJ. Les chiffres de l'équipe de 3^e division sont incorporés dans ceux de l'équipe de 1^{re} division.

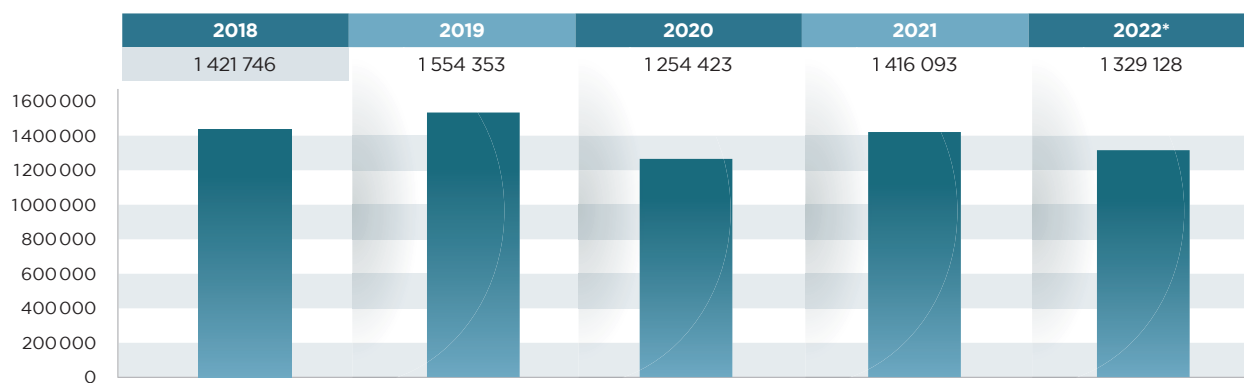
1^{re} DIVISION



2^e DIVISION



*chiffre prévisionnel

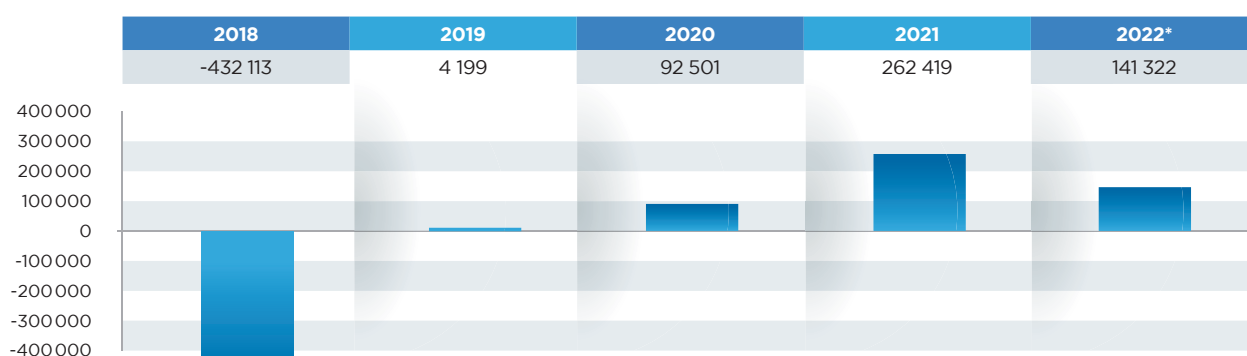
3^e DIVISION

*chiffre prévisionnel

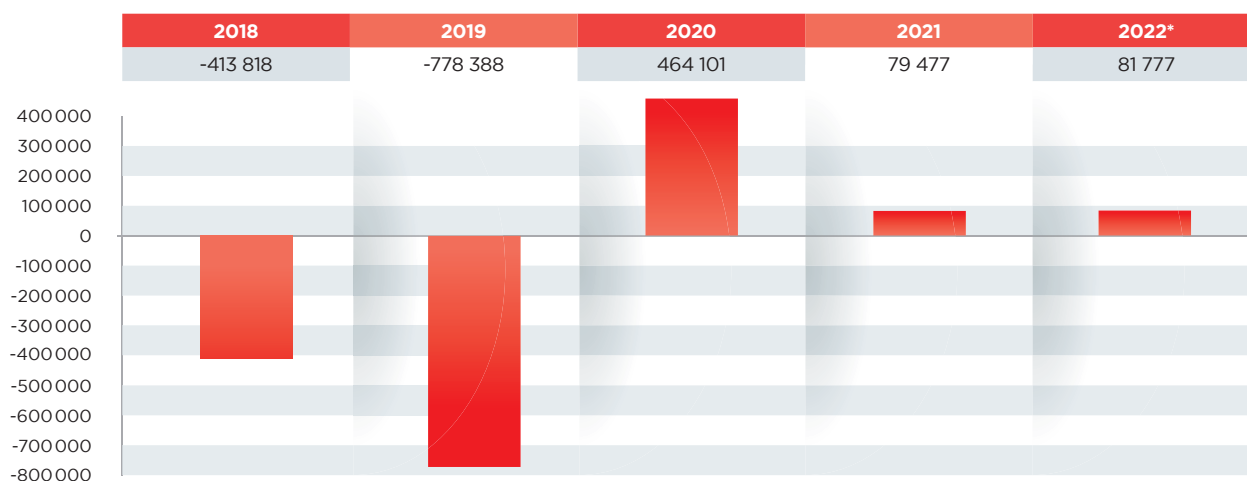
Résultats nets moyens des équipes (en euros)

Les chiffres de l'année 2022 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

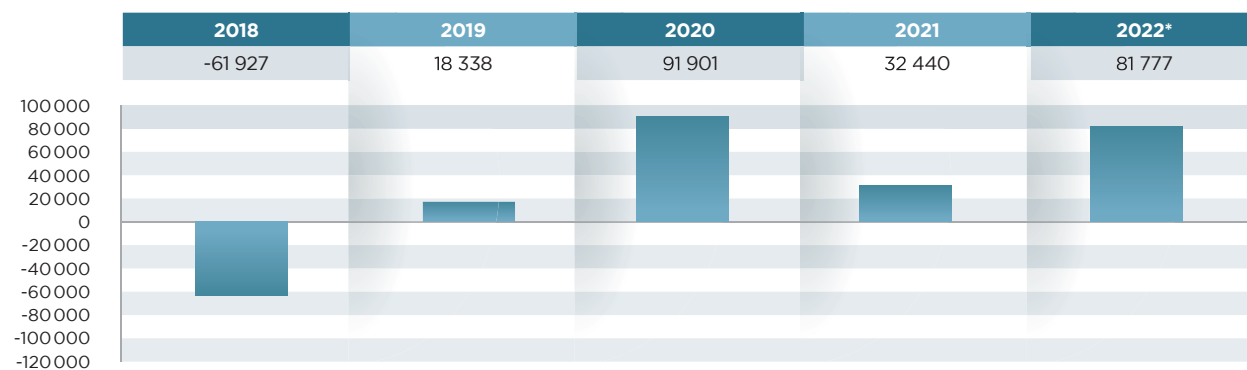
1^{re} DIVISION



2^e DIVISION

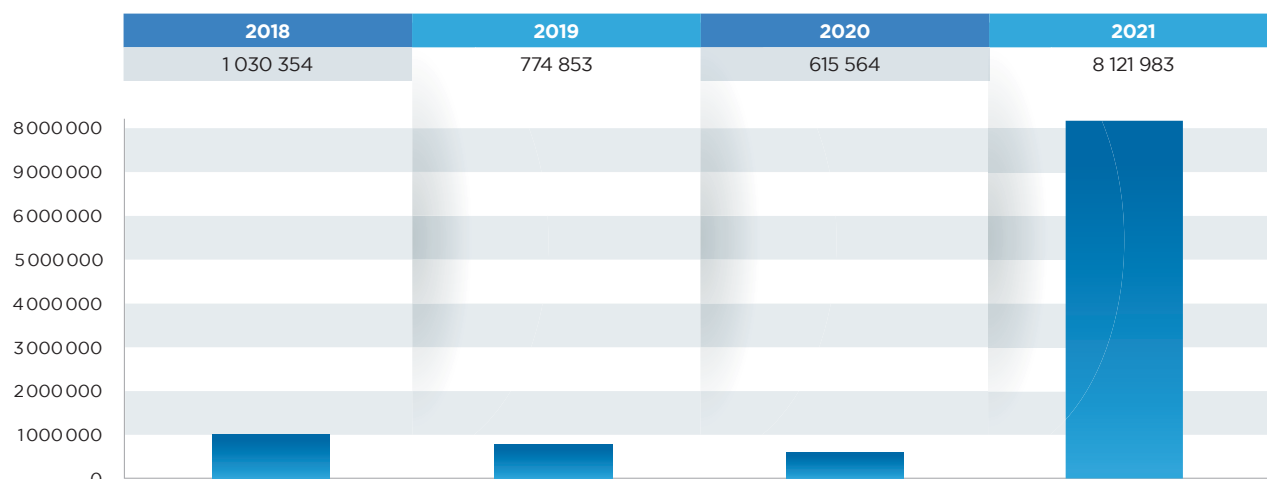
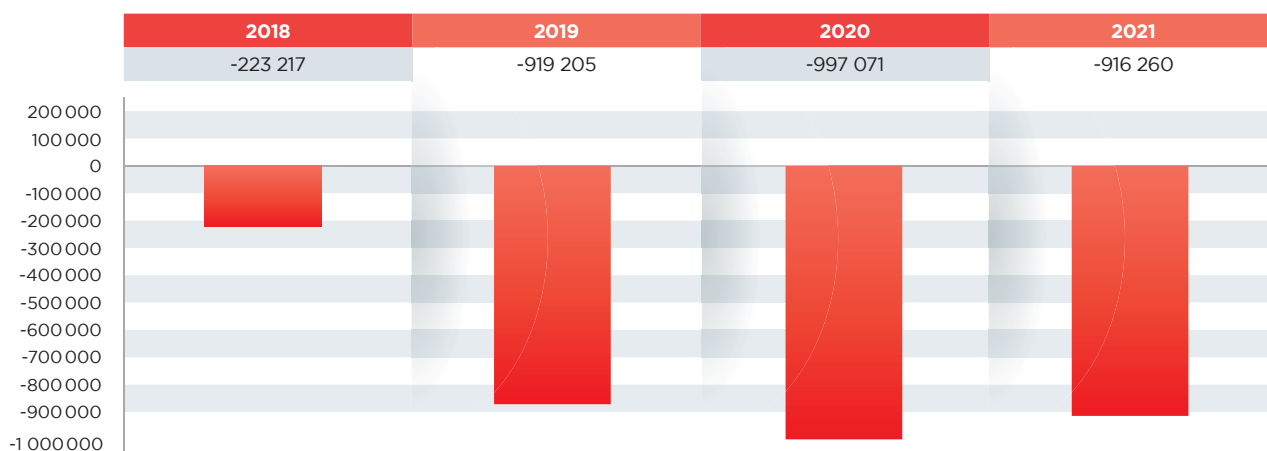
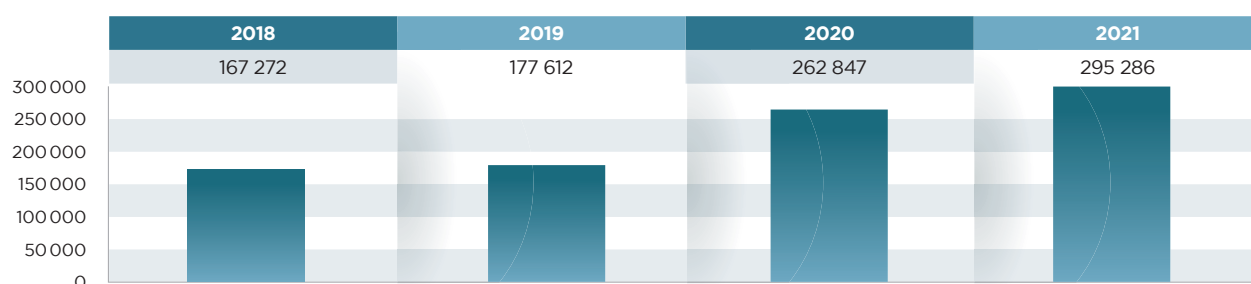


3^e DIVISION



*chiffre prévisionnel

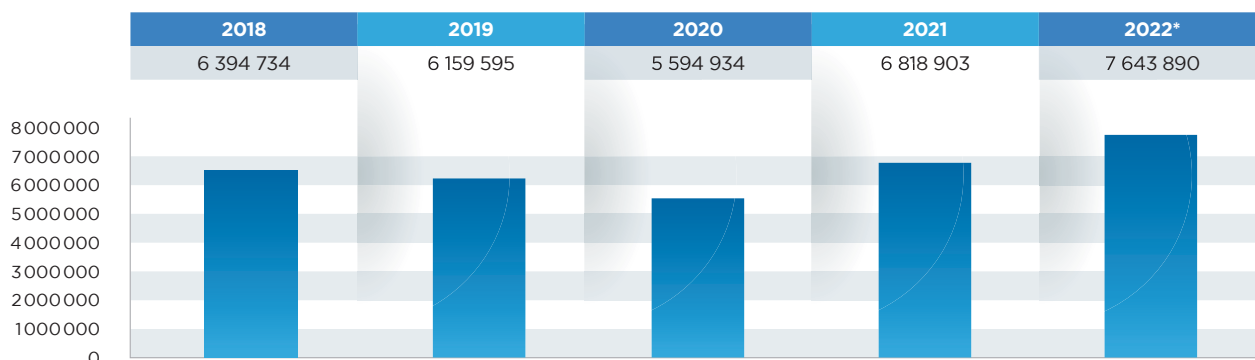
Fonds propres moyens des équipes (en euros)

1^{re} DIVISION2^e DIVISION3^e DIVISION

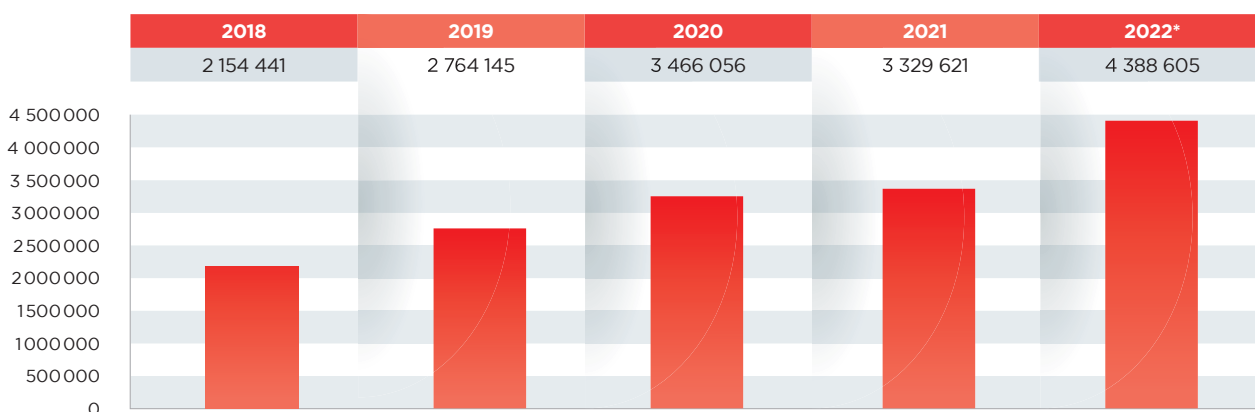
Masse salariale moyenne des équipes (en euros)

Les chiffres de l'année 2022 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

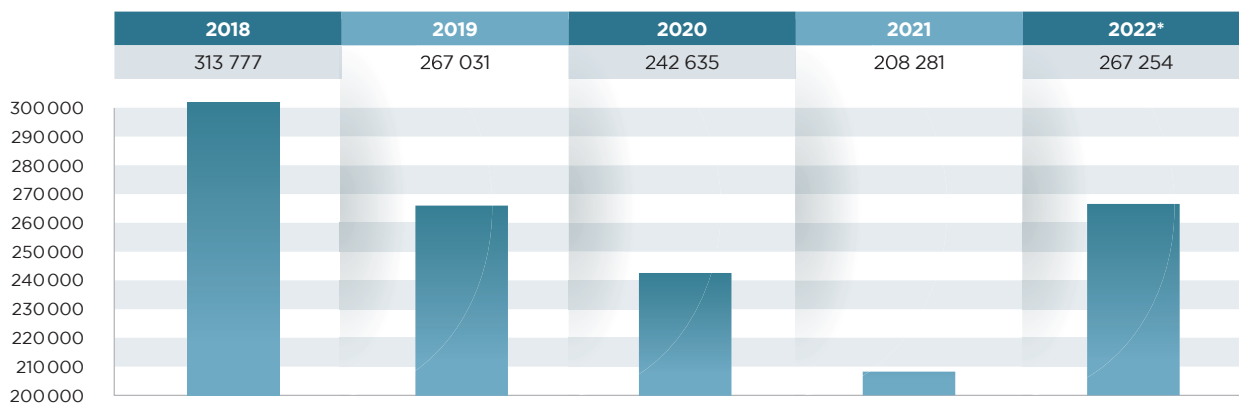
1^{re} DIVISION



2^e DIVISION



3^e DIVISION

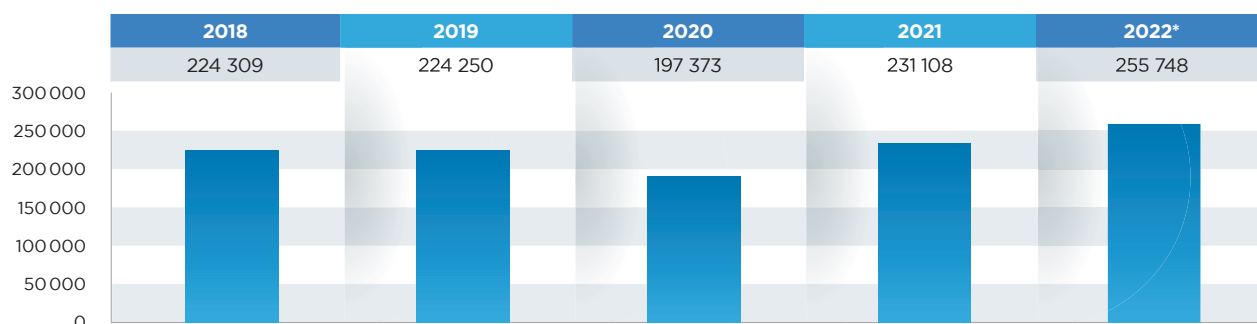


*Masse salariale des coureurs.

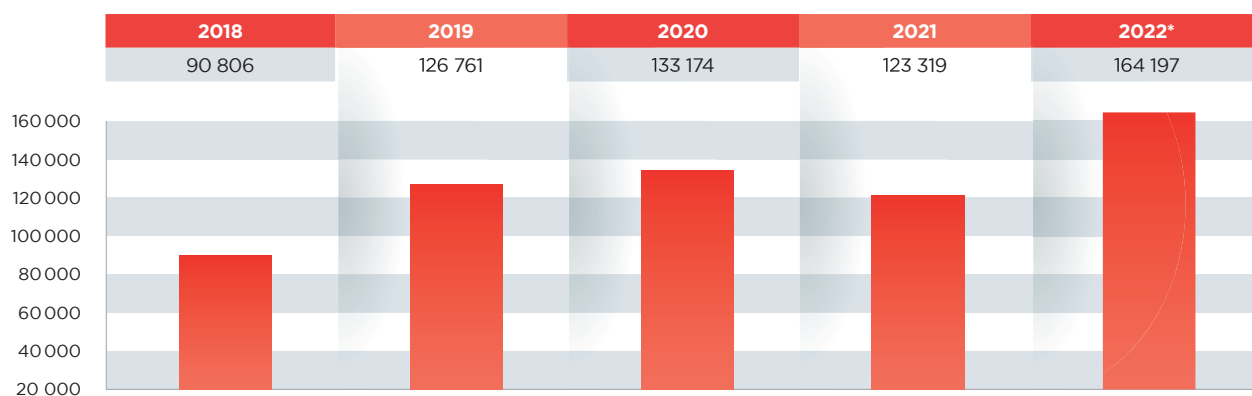
Salaires moyens des coureurs* (en euros)

Les chiffres de l'année 2022 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

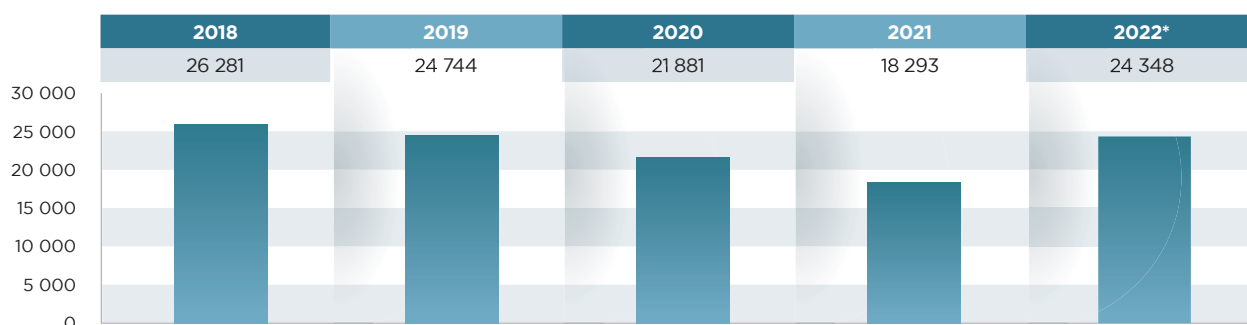
1^{re} DIVISION



2^e DIVISION



3^e DIVISION

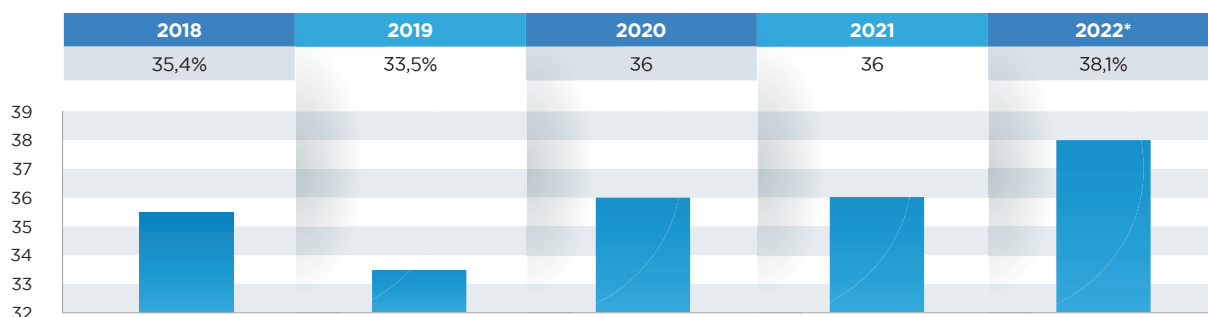


*chiffre prévisionnel

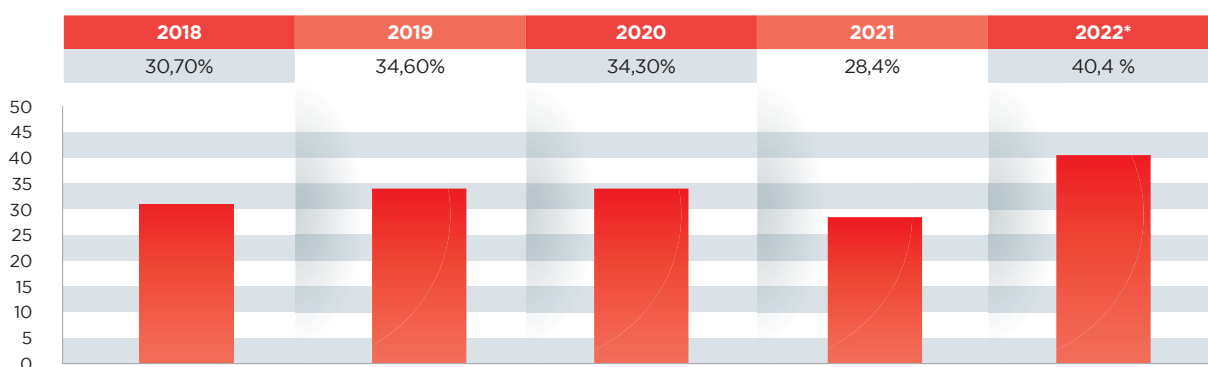
Rapports Salaires/Chiffres d'affaires moyens des équipes*

Les chiffres de l'année 2022 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

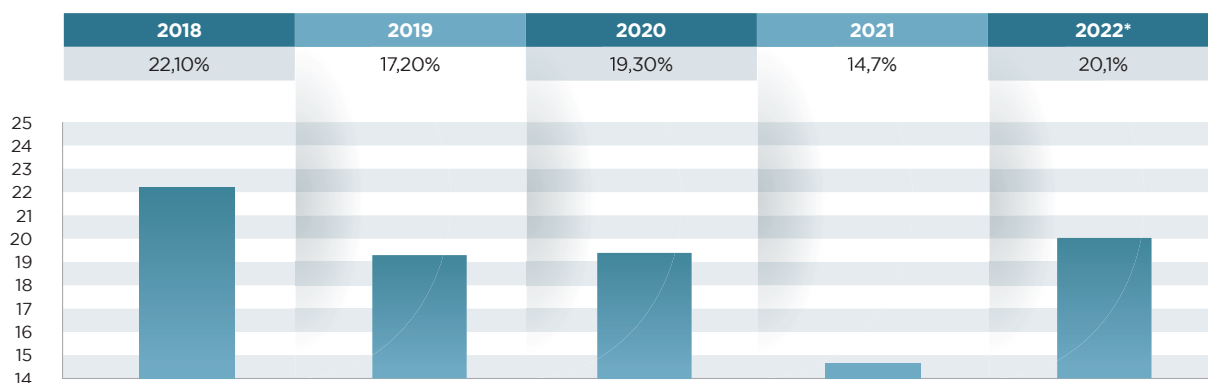
1^{re} DIVISION



2^e DIVISION



3^e DIVISION



*chiffre prévisionnel

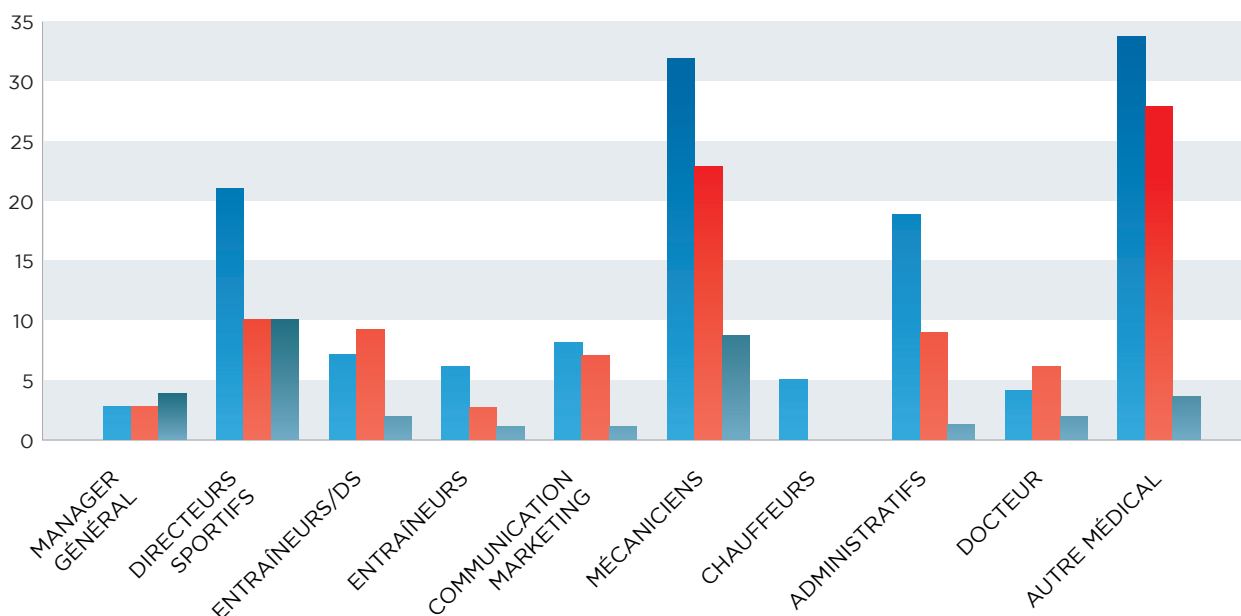
Staff équipes et masse salariale 2022

Les équipes de 3^e division, qui ne sont pas aussi structurées que celles de 1^{re} et 2^e division, n'ont pas toutes des managers au sens propre du terme mais plutôt des Présidents bénévoles. Par ailleurs certains postes combinent plusieurs fonctions (chauffeur/mécano, soigneur/assistant, directeur sportif/administratif...).

Enfin, l'utilisation par ces équipes de contrats de mise à disposition ou de prestataires extérieurs a une incidence sur leurs salaires moyens et médians.

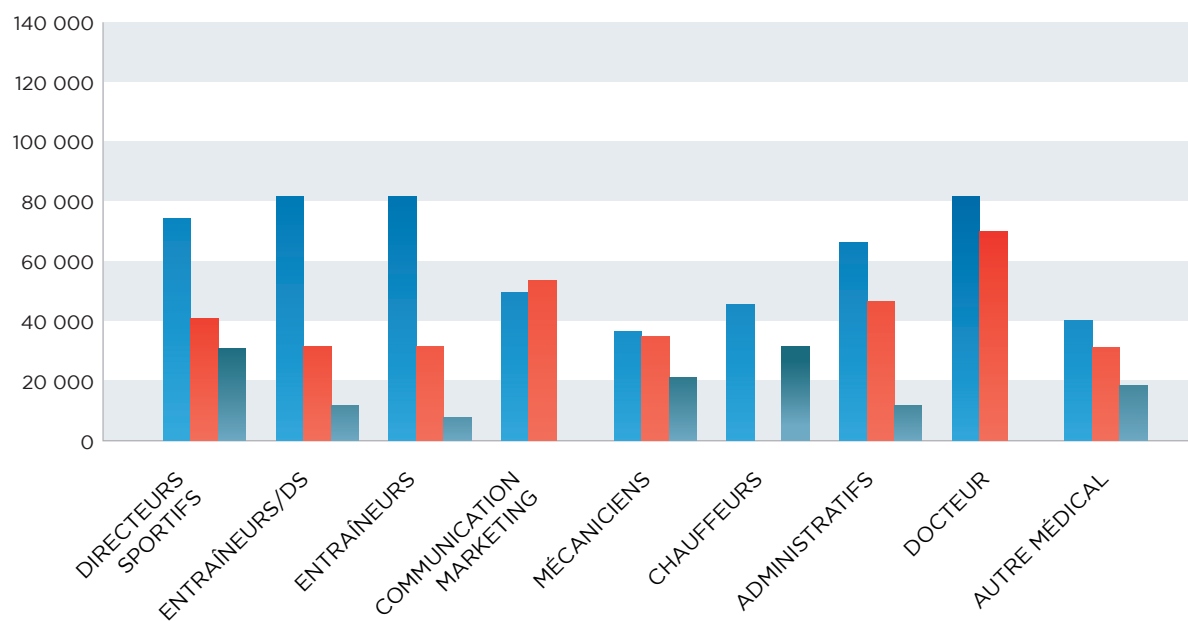
COMPOSITION STAFF DES EQUIPES

	1 ^{RE} DIVISION	2 ^E DIVISION	3 ^E DIVISION	TOTAL
MANAGER GÉNÉRAL	3	3	4	10
DIRECTEURS SPORTIFS	21	10	11	42
ENTRAÎNEURS/DS	7	9	2	18
ENTRAÎNEURS	6	3	0	9
COMMUNICATION MARKETING	8	7	1	16
MÉCANICIENS	32	23	9	64
CHAUFFEURS	5	0	0	5
ADMINISTRATIFS	19	9	1	29
DOCTEUR	4	6	2	12
AUTRE MÉDICAL	34	27	4	65
TOTAL	139	97	34	270



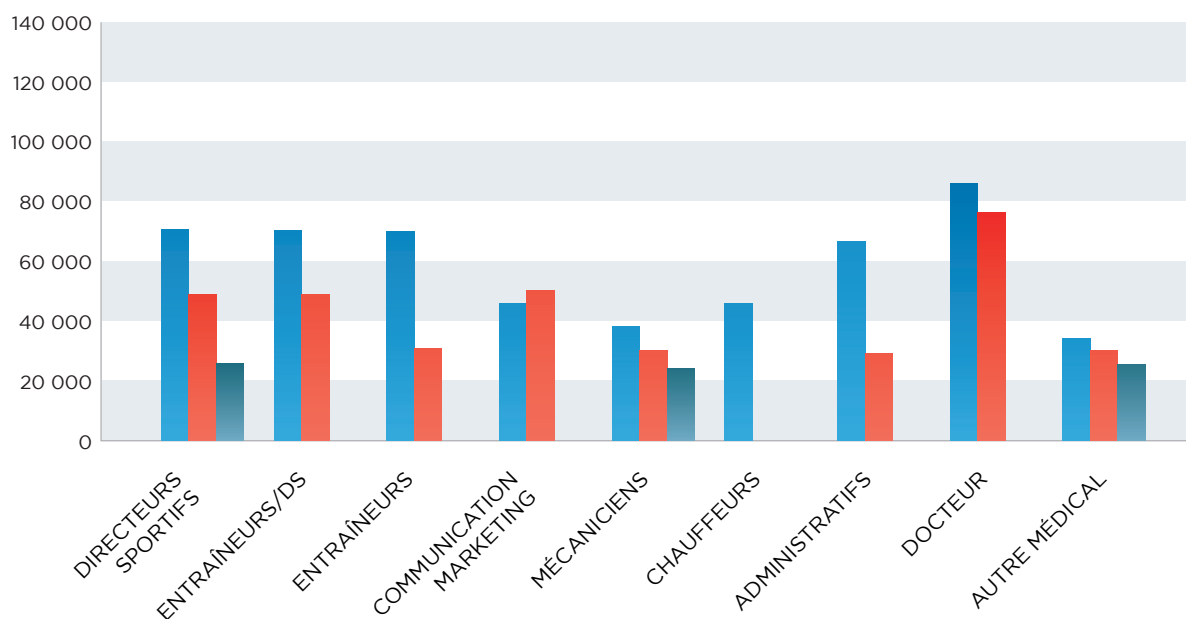
SALAIRE ANNUEL MOYEN STAFF

	1 ^{RE} DIVISION	2 ^E DIVISION	3 ^E DIVISION
DIRECTEURS SPORTIFS	74 789	40 058	30 907
ENTRAÎNEURS/DS	81 133	32 067	8 010
ENTRAÎNEURS	81 728	32 762	0
COMMUNICATION MARKETING	48 320	54 194	0
MÉCANICIENS	38 696	35 185	21 754
CHAUFFEURS	44 330	-	32 887
ADMINISTRATIFS	65 869	45 497	9 460
DOCTEUR	80 700	70 347	0
AUTRE MÉDICAL	40 142	31 088	18 888



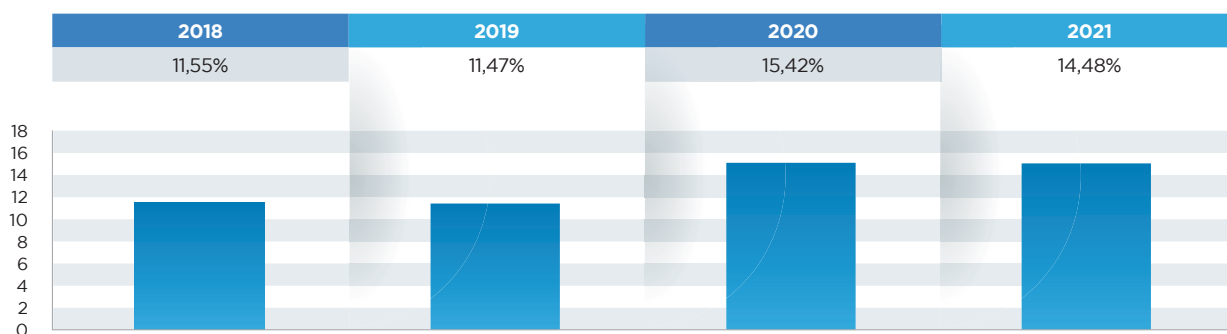
SALAIRE MÉDIAN STAFF

	1 ^{RE} DIVISION	2 ^E DIVISION	3 ^E DIVISION
DIRECTEURS SPORTIFS	71 790	47 207	25 000
ENTRAÎNEURS/DS	72 500	47 000	0
ENTRAÎNEURS	70 840	33 000	0
COMMUNICATION MARKETING	46 000	50 000	0
MÉCANICIENS	38 250	33 819	20 993
CHAUFFEURS	46 200	-	0
ADMINISTRATIFS	63 900	35 000	0
DOCTEUR	84 900	77 500	0
AUTRE MÉDICAL	37 476	33 944	23 160

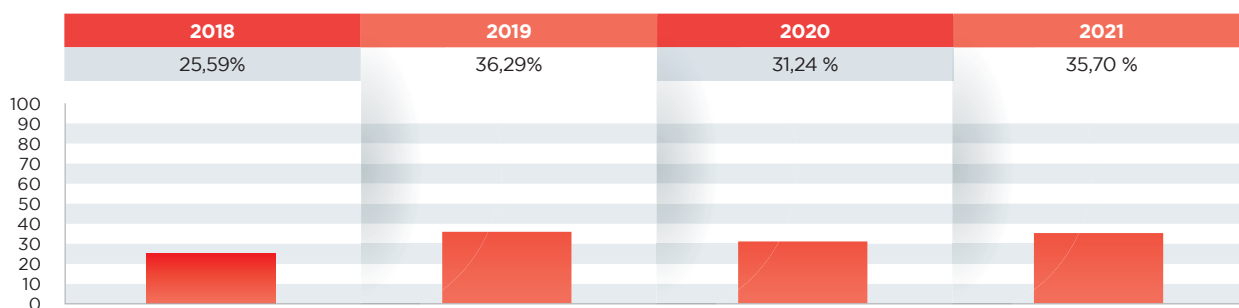


Pourcentage d'endettement* des équipes

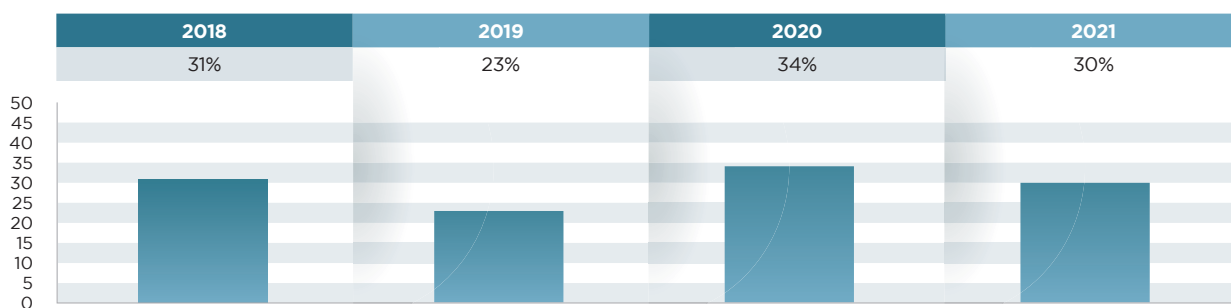
1^{re} DIVISION



2^e DIVISION



3^e DIVISION

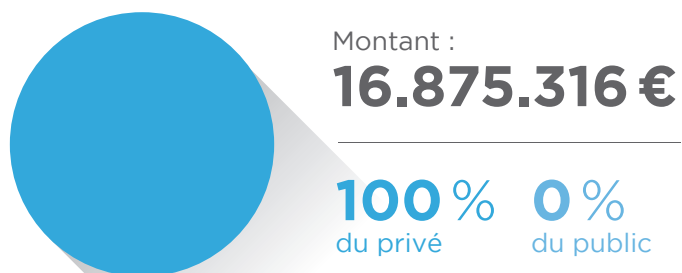


*Ensemble des dettes (financières, d'exploitation, diverses).

Sponsorings pour l'année 2018*

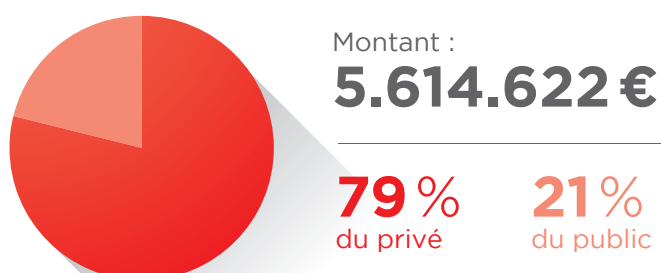
1^{re} DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



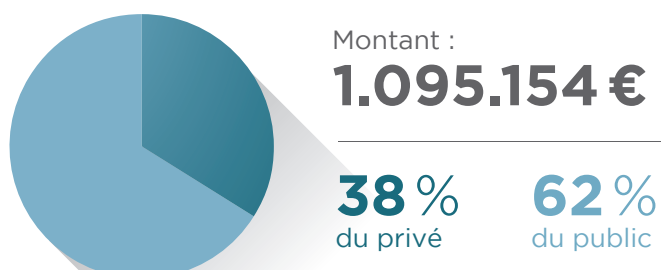
2^e DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



3^e DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING

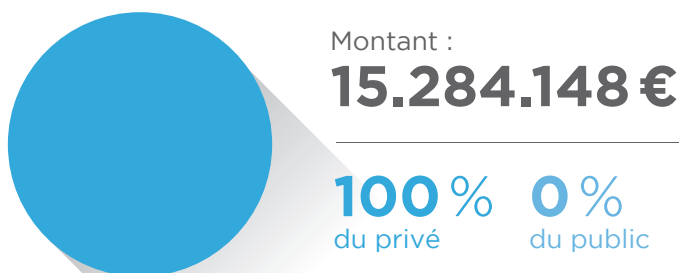


*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

Sponsorings pour l'année 2019*

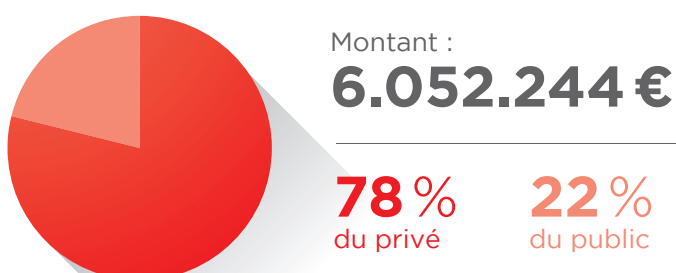
1^{re} DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



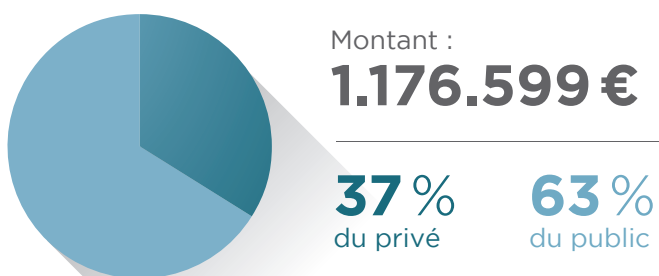
2^e DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



3^e DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING

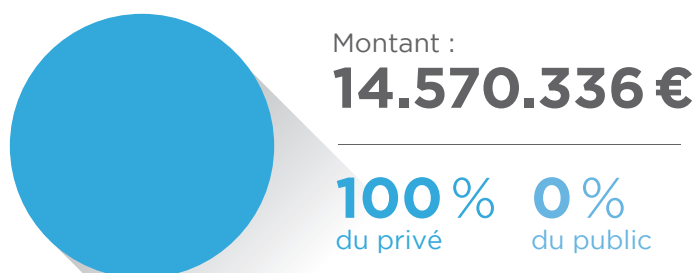


*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

Sponsorings pour l'année 2020*

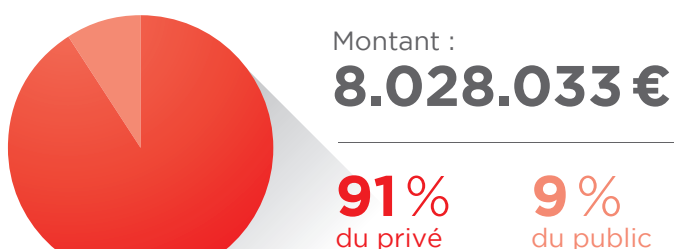
1^{re} DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



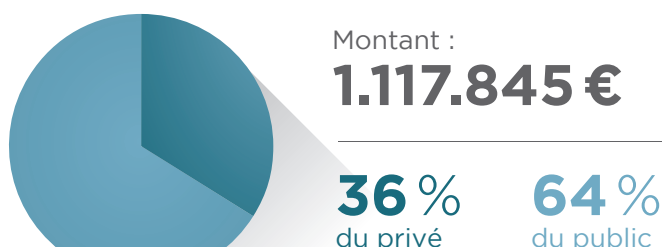
2^e DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



3^e DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING

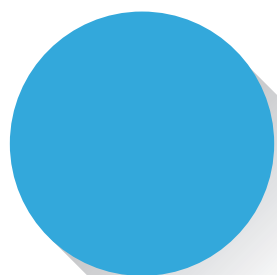


*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

Sponsorings pour l'année 2021*

1^{re} DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



Montant :

17.908.693 €

100 %

du privé

0 %

du public

2^e DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



Montant :

8.778.033 €

91 %

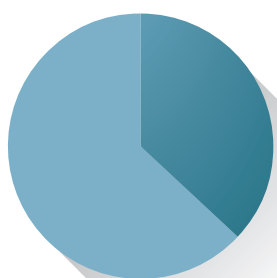
du privé

9 %

du public

3^e DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



Montant :

1.016.460 €

37 %

du privé

63 %

du public

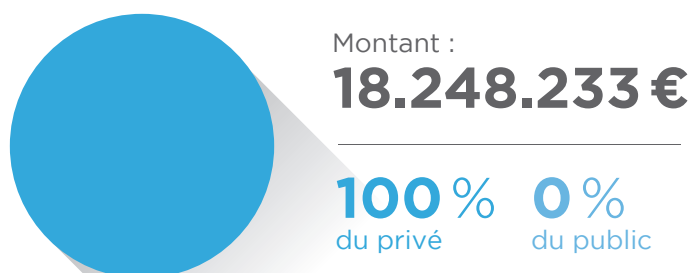
*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

Sponsorings pour l'année 2022*

Les chiffres de l'année 2022 indiqués ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

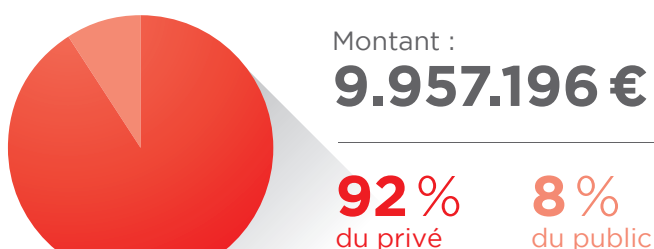
1^{re} DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



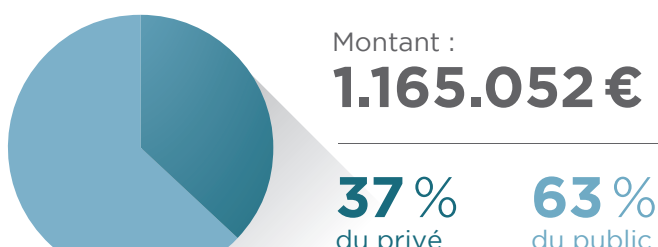
2^e DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



3^e DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

LES ASPECTS JURIDIQUES & ADMINISTRATIFS

Concernant les contrats de travail des coureurs cyclistes

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2016

La DNCG PRO notait une amélioration quant à la rédaction des contrats de travail des coureurs cyclistes.

Aucune anomalie significative quant aux clauses de ces contrats n'avait été révélée, si ce n'est la présence de clauses de rupture anticipée, de clauses de "contrats déposés" et de clauses d'arbitrage dans tous les contrats.

Bien que ces clauses soient prévues par les règlements de l'UCI, les équipes ont été informées que ces dernières n'étaient pas toutes compatibles avec la législation française, notamment les clauses de rupture anticipée.

Ces clauses étaient néanmoins tolérées dans le cadre du contrôle effectué par la DNCG Pro pour ne pas bloquer les dossiers auprès de l'UCI.

Enfin, quelques manquements aux minimums salariaux imposés par l'Accord Collectif des Coureurs Cyclistes Professionnels (ACCCP) avaient été traités et régularisés rapidement.

Par ailleurs, il convient de noter que les équipes avaient été peu impactées par la loi du 27 novembre 2015 portant réforme du statut du sportif professionnel lors de ce contrôle.

En effet, la majorité des contrats des coureurs ayant été conclus avant la publication de cette loi, ils n'y étaient donc pas soumis (exception faite des contrats de coureurs stagiaires nécessairement signés postérieurement à la publication de la loi et donc soumis à cette dernière).

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2017

L'une des missions principales incombant à la DNCG PRO dans le cadre du contrôle des contrats de travail des coureurs était de s'assurer de la conformité de ces contrats à la loi du 27 novembre 2015. A cet effet, la DNCG PRO avait, notamment, mis à disposition des équipes des CDD dits "spécifiques" types.

Néanmoins, la DNCG PRO a constaté que certaines équipes ne se sont pas adaptées aux évolutions induites par cette loi. En effet, certaines équipes n'ont pas utilisé les contrats types mis à leur disposition et ont continué à conclure avec les coureurs des CDD dits "d'usage" en y insérant des clauses de rupture anticipée.

En dehors de ces cas marginaux, la DNCG PRO a constaté une amélioration significative quant aux contrats de travail conclus avec les coureurs et aucun manquement concernant les salaires minimaux n'a été relevé.

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018

Les contrats conclus par les équipes avec leurs coureurs n'appellent aucune remarque particulière. L'utilisation des contrats de travail dits "spécifiques" en lieu et place des contrats "d'usage" est maintenant bien ancrée dans la pratique des équipes.

Toutefois, certaines équipes utilisant les contrats types transmis par l'UCI avaient inséré dans les contrats de leurs coureurs des clauses d'arbitrage. La DNCG PRO a demandé aux équipes de supprimer ces clauses dans la mesure où elles n'étaient, en l'état, pas compatibles avec le droit français.

Enfin, la DNCG PRO a constaté une augmentation significative du nombre de contrats d'image conclus avec les coureurs.

.....

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019

Le contrôle des contrats de travail des coureurs s'est révélé très satisfaisant, bien que certaines équipes aient inséré dans les contrats de leurs coureurs des clauses contestables sur le plan juridique.

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2020

A quelques exceptions près, mais cela reste très marginal, les contrats de travail conclus par les équipes avec leurs coureurs sont conformes aux dispositions légales, conventionnelles et réglementaires applicables. Les quelques contrats contenant des clauses prohibées ont été modifiés et mis en conformité.

.....

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2021

Le contrôle des contrats de travail des coureurs s'est révélé très satisfaisant. Néanmoins, une équipe a connu d'importantes difficultés concernant la réglementation applicable en matière de contrats de travail des coureurs cyclistes professionnels et a, notamment, conclu avec deux d'entre eux des contrats de prestation de services alors que cela est prohibé.

.....

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2022

Le contrôle des contrats de travail des coureurs s'est révélé très satisfaisant. Toutefois, la DNCG PRO a constaté que certains groupes cyclistes ne lui avaient pas transmis des avenants conclus avec les coureurs en cours de saison. La DNCG PRO a dû rappeler aux groupes cyclistes l'obligation qui est la leur de transmettre à la DNCG PRO pour homologation tous les avenants conclus avec les coureurs.

Concernant les contrats de travail du personnel

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2016

Certains contrats de travail signés avec le personnel des équipes contrôlées ne respectaient pas la législation sociale. Bien que cela n'ait pas été bloquant quant à l'inscription des équipes, un risque important existait pour les équipes concernées en cas de contentieux prud'homal.

Les équipes devaient donc faire évoluer leur pratique sur ce point.

.....

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2017

Le contrôle opéré par la DNCG PRO au titre de l'inscription pour la saison 2017 n'a révélé aucune amélioration concernant les contrats de travail signés avec le personnel des équipes.

Une partie de ces contrats n'est toujours pas conforme à la législation sociale et les recommandations émises par la DNCG PRO n'ont pas été suivies. Il en découle pour certaines équipes un risque important en cas de contentieux prud'homal.

En outre, les équipes ne se sont pas encore familiarisées avec les dispositions de la loi du 27 novembre 2015 imposant la conclusion de CDD "spécifiques" avec les entraîneurs salariés. En effet, elles continuent d'embaucher leurs entraîneurs en CDI ou en CDD "d'usage" alors qu'elles devraient conclure avec ces derniers des CDD "spécifiques".

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018

Cette année la DNCG PRO a constaté une nette amélioration quant aux contrats conclus par les groupes cyclistes avec les membres de leur staff et les recommandations émises par la DNCG PRO ont été suivies par les équipes. Par ailleurs, les contrats de travail de l'ensemble des membres du staff des équipes ont été communiqués.

Néanmoins, les groupes cyclistes continuent de privilégier la conclusion de CDI avec leurs entraîneurs au détriment du CDD "spécifique".

.....

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019

Après une année 2018 plutôt satisfaisante, la DNCG Pro a de nouveau constaté que les contrats conclus avec les membres du personnel n'étaient pas toujours cohérents et conformes aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur.

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2020

Le contrôle opéré au titre de la saison 2020 n'a révélé aucune amélioration concernant les contrats de travail signés avec le personnel des équipes. Ces dernières éprouvent toujours autant de difficultés à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Il leur a été demandé de faire un réel effort dans le cadre de la rédaction des contrats de travail conclus avec leurs membres du personnel.

.....

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2021

Aucune amélioration significative concernant les contrats conclus par les groupes cyclistes avec les membres de leur personnel n'est à signaler.

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2022

Comme les années précédentes, les contrats conclus avec les membres du personnel ne sont globalement pas satisfaisants, notamment s'agissant du respect de la réglementation relative au contrat de travail à durée déterminée.

Concernant la transmission des documents nécessaires à l'inscription des équipes

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2016

Quelques retards sans incidence majeure étaient à noter dans la transmission des documents nécessaires à l'inscription.

En outre, les partenariats des équipes n'étaient pas tous finalisés à la date à laquelle ils devaient être présentés à la DNCG Pro.

Concernant les équipes de 3ème division, cela pouvait s'expliquer par le fait que les collectivités, qui représentent une part importante des partenariats dans cette division, ne pouvaient finaliser leurs partenariats avec les équipes cyclistes qu'après délibération de leur organe décisionnaire, ces délibérations ayant lieu une fois par an et souvent à une date postérieure à la date à laquelle les équipes doivent communiquer leurs partenariats à la DNCG Pro.

La DNCG Pro invitait toutefois les équipes à un respect scrupuleux des dates à laquelle les documents devaient être transmis faute de quoi la DNCG Pro envisageait de prononcer davantage de sanctions.

En conclusion, les rappels adressés aux équipes et les différents contrôles juridiques de la DNCG PRO avaient permis l'obtention de meilleurs résultats par rapport aux précédents contrôles mais des efforts étaient attendus.

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2017

Afin d'aider les équipes dans l'élaboration de leur dossier d'inscription, la DNCG Pro a mis en place une réunion préparatoire et des outils informatiques.

Exception faite de quelques équipes, la DNCG PRO a constaté une diminution des retards dans la communication des documents et, plus globalement, une amélioration dans le montage des dossiers.

Toutefois, un nombre important de contrats du personnel ne sont pas transmis par les équipes (absence totale de communication ou transmission des seuls avenants aux contrats).

Enfin, la DNCG PRO constate que les équipes de 3ème division éprouvent toujours les mêmes difficultés à finaliser leurs partenariats avec les collectivités publiques dans les délais impartis.

.....

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018

D'une manière générale, l'élaboration des dossiers d'inscription a été satisfaisante. Seules deux équipes ont connu des difficultés dans la transmission à la DNCG PRO des pièces constituant leur dossier, dont une équipe nouvellement créée.

Toutefois, la finalisation, dans les délais impartis, des partenariats conclus avec les collectivités publiques se révèle toujours aussi compliquée.

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019

Dans l'ensemble, la constitution des dossiers d'inscription s'est révélée satisfaisante, bien que trois équipes aient été sanctionnées pour communication tardive des documents constituant leur dossier d'inscription.

.....

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2020

Comme c'était le cas lors du contrôle effectué au titre de l'année précédente, la constitution des dossiers d'inscription s'est révélée satisfaisante. En effet, les équipes ont presque toutes respecté les délais de communication des pièces constituant leur dossier, ou justifié auprès de la DNCG PRO de difficultés expliquant la communication hors délai de certaines pièces.

Néanmoins, plusieurs équipes ont été sanctionnées pour communication tardive, et non justifiée, de pièces constituant leur dossier.

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2021

La constitution des dossiers d'inscription s'est révélée globalement satisfaisante, malgré les difficultés rencontrées par certaines équipes pour établir un dossier d'inscription complet et cohérent. In fine, ces dernières ont transmis à la DNCG PRO un dossier satisfaisant.

Néanmoins, plusieurs équipes ont été sanctionnées pour communication tardive, et non justifiée, de pièces constituant leur dossier.

.....

CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2022

La constitution des dossiers d'inscription s'est révélée globalement satisfaisante, y compris pour les nouveaux groupes cyclistes soumis pour la première fois au contrôle de la DNCG PRO.

Un groupe cycliste n'a toutefois pas été en mesure de constituer son dossier d'inscription dans les délais impartis en raison de la finalisation tardive ou de l'absence de finalisation de certains partenariats.

LES SANCTIONS PRONONCÉES PAR LA DNCG PRO

Dans le cadre du contrôle effectué par la DNCG PRO au titre de l'inscription pour la saison 2022, deux groupes cyclistes ont été condamnés au paiement d'une amende pour transmission tardive de certains documents constituant leur dossier d'inscription.

RAPPORT DNCG PRO ORGANISA- TEURS

2

1 RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION & FONCTIONNEMENT

L'article 1.2.031 des règlements de l'UCI prévoit que l'organisateur d'une épreuve cycliste doit être licencié de sa fédération nationale. Il appartient à cette dernière de transmettre à l'UCI la demande d'inscription d'un organisateur d'épreuve après avoir vérifié que les conditions d'organisation étaient respectées.

L'article 3 de la convention conclue entre la FFC et la LNC prévoit quant à lui la compétence de la LNC afin de fixer les conditions d'organisation des compétitions professionnelles et d'effectuer un contrôle de gestion des structures organisatrices en première instance. Enfin, l'élaboration du calendrier des courses cyclistes professionnelles est une compétence partagée de la LNC et de la FFC.

Dès lors, la DNCG Pro Organismes a pour mission :

- D'assurer une mission d'information auprès des organisateurs de courses cyclistes professionnelles;
- De contrôler le respect par les organisateurs de courses cyclistes professionnelles et par toute entité juridique s'y rattachant, des dispositions légales, conventionnelles et réglementaires qui leurs sont applicables ;
- De conseiller les organisateurs de courses cyclistes professionnelles quant à l'organisation de leur épreuve ;
- De contrôler les organisateurs de courses cyclistes professionnelles sur le respect des conditions, notamment techniques, comptables, financières et juridiques, permettant l'organisation d'une telle épreuve, et plus précisément d'examiner et d'apprécier la situation financière des organisateurs de courses cyclistes professionnelles et son évolution au cours de la saison (vérifier le caractère plausible et raisonnable du budget présenté ainsi que sa santé économique) ;
- D'étudier les dossiers d'inscription des organisateurs de courses cyclistes professionnelles et de rendre une décision favorable, ou défavorable, quant à l'inscription de leur épreuve au calendrier "Route UCI".

La composition de la DNCG Pro est la suivante :

Joël MENARD

Président

Jean Michel TRIAL

Commissaire aux comptes et expert-comptable

Michel GALAINE

Commissaire aux comptes et expert-comptable

Jean BODART

Ancien Président du comité d'organisation des 4 jours de Dunkerque

Daniel BRION

Ancien Président du comité d'organisation du cyclocross Val de Loire

Tristan PONCET

Avocat

Jean-Baptiste REYNAUD

Avocat

La DNCG PRO bénéficie par ailleurs de l'appui technique de Monsieur Arnaud PLATEL, Directeur de la LNC et de Madame Amandine PETIT, assistante.

L'ensemble des réunions et délibérations a été effectué dans le strict respect des dispositions du code du sport, des règlements de la LNC et de l'Union Cycliste Internationale.

2 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2017

Au titre des contrôles réalisés en 2017 pour la saison 2018, tous documents comptables communiqués par les organisateurs (bilans et comptes de résultats) ont été contrôlés par la DNCG Pro Organisateurs. Comme indiqué dans les règlements généraux, ces documents demeurent strictement confidentiels.

Certains organisateurs n'ont transmis aucun document comptable, en dépit de leur obligation. A compter des contrôles réalisés en 2018 pour la saison 2019, des sanctions différenciées, décidées par le Conseil d'administration de la Ligue de décembre 2017, seront appliquées :

- 300 € pour les épreuves d'un jour n'ayant pas communiqué les documents demandés
- 200 € par jour pour les épreuves par étapes n'ayant pas communiqué les documents demandés

Cette tarification sera appliquée à partir de la fin de saison 2018 aux comités d'organisation n'ayant pas communiqué les documents à la DNCG PRO malgré les différentes relances effectuées.

D'autres organisateurs ont transmis l'ensemble des pièces complémentaires sollicités par la DNCG Pro Organisateurs.

En outre, lors de l'année 2017, deux nouvelles épreuves et une, déjà existante en classe 2, ont émis le souhait d'intégrer le calendrier professionnel français 2018. Concernant les nouvelles épreuves, une a reçu un avis défavorable de la DNCG PRO et une autre a reçu un avis favorable. L'épreuve déjà existante en classe 2 a également reçu l'avis favorable de la DNCG PRO.

A ce titre, toutes ces épreuves devaient répondre au nouveau cahier des charges pour les candidatures des épreuves au calendrier professionnel avec notamment le paiement des frais de dossier et la garantie bancaire.

Les membres du conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité la position des membres de la DNCG PRO et ont suivi les avis proposés.

Par ailleurs, à l'issue de ces contrôles menés en 2017, 9 organisateurs ont été placés sous contrôle renforcé pendant l'année 2018.

3 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2018

Cette année, tous les organisateurs souhaitant inscrire leur épreuve au calendrier route UCI de la saison 2019 ont fait l'objet d'un contrôle de la part de la DNCG Pro.

Seul un organisateur a refusé de transmettre à la DNCG Pro les documents constituant son dossier d'inscription. La DNCG Pro a donc émis un avis défavorable quant à l'inscription de son épreuve au calendrier route UCI pour la saison 2019.

La DNCG Pro a demandé à certains organisateurs de lui transmettre des pièces complémentaires, demande à laquelle ils ont répondu favorablement.

Enfin, un organisateur a communiqué les documents constituant son dossier d'inscription en retard. Pour ce dernier, la DNCG Pro a émis un avis favorable et a suggéré au Conseil d'administration de lui appliquer une tarification différenciée.

4 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2019

A l'issue de la procédure de contrôle menée par la DNCG PRO, seul un organisateur s'est vu notifier une décision de refus d'inscription de son épreuve. Les autres organisateurs ont tous vu leur épreuve inscrite au calendrier route UCI de la saison 2020.

Toutefois, un organisateur ayant vu son épreuve inscrite a fait l'objet d'un contrôle renforcé de la DNCG PRO durant la saison 2020 et, à ce titre, été contraint de lui communiquer différents documents financiers et comptables durant la saison.

5 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2020

Tous les organisateurs souhaitant inscrire leur épreuve au calendrier route UCI de la saison 2021 ont reçu une décision favorable, à l'exception de deux organisateurs à qui la DNCG PRO a demandé certains documents comptables et informations complémentaires.

Leur dossier d'inscription sera réexaminé après analyse des informations et documents complémentaires transmis.

Malgré le nombre important de décisions favorables rendues, la DNCG PRO restera vigilante à la situation financière des organisateurs et sollicitera de leur part la communication de certains documents financiers et comptables complémentaires durant l'année.

6 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2021

Tous les organisateurs souhaitant inscrire leur épreuve au calendrier route UCI de la saison 2022 ont reçu une décision favorable.

Toutefois, un organisateur ayant sollicité une augmentation du nombre de jours de course de son épreuve a vu sa demande refusée par la DNCG PRO compte tenu de l'incapacité, tant financière qu'administrative, de cet organisateur à organiser son épreuve sous ce nouveau format. In fine, malgré les recours formés par l'organisateur, l'épreuve, sous son format initial, a été inscrite.

7 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES ORGANISÉES EN FRANCE

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	16	28	44		113	
2015	15	26	41	-3	107	-6
2016	17	26	43	+2	113	+6
2017	14	25	39	-4	108	-5
2018	13	25	38		104	-4
2019	13	26	39	+1	106	+2
2020*	13	27	40	+1	107	inchangé
2020**	10	11	22	-18	60	-47
2021*	13	27	40	inchangé	105	-1

* Les chiffres de l'année 2020 2021 indiqués dans les tableaux ci-dessus sont basés sur le calendrier validé par l'UCI avant le début de saison.

** Effets COVID

Entre 2014 et 2018, le nombre d'épreuves professionnelles organisées en France et inscrites au calendrier mondial a chuté de 9 %. Cette évolution se retrouve s'agissant du nombre de jours de course dans l'année, 8 jours de course en moins depuis 2014.

Sur cette période, les épreuves suivantes ont disparu : Val d'Ille Classic, Circuit de Lorraine, Le Tour du Gévaudan, La méditerranéenne, le critérium international, le Tour de Picardie et le GP de la somme.

En 2019, une nouvelle épreuve est inscrite au calendrier, le Mont Ventoux dénivelé Challenge, le tour du haut Var quant à lui passe de deux à trois étapes.

La saison 2020, qui devait être une année stable en termes de nombre d'épreuves françaises inscrites au calendrier route UCI, a subi

de plein fouet la crise sanitaire mondiale. En effet, 17 épreuves n'ont pas pu avoir lieu, ce qui représente 46 jours de course annulés. 45 % des épreuves inscrites initialement n'ont pas pu être organisées en raison des mesures de confinement prises par le gouvernement français et de l'impact financier de la crise sanitaire, ce qui représente 43 % de jours en moins.

La saison 2021 a été marquée par l'annulation de deux épreuves (Circuit Cycliste Sarthe et les 4 Jours de Dunkerque). Ces épreuves ont subi les conséquences liées au report de Paris-Roubaix, sur décision administrative. Cela n'a pas été sans conséquence, puisque s'en est suivie la suspension de toutes les épreuves se déroulant sur le territoire français durant 2 mois. Par ailleurs, les deux épreuves par étapes citées précédemment n'ont pas été en

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES ORGANISÉES EN FRANCE

mesure de décaler la date de leur épreuve pour diverses raisons (financières, disponibilités de dates, etc.). Les autres organisateurs français ont réussi à trouver une autre date au sein du calendrier international malgré les contraintes liées à la crise sanitaire.

La saison 2022 s'est déroulée normalement, la situation sanitaire sur le territoire français n'ayant pas eu d'incidence sur la tenue des épreuves. Lors de cette saison, une journée de course s'est ajoutée au nombre total de jours de courses organisés sur l'année en raison du départ du Tour de France du Danemark.

Épreuves inscrites au calendrier WORLD TOUR

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	3	2	5		39	
2015	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2016	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2017	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2018	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2019	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2020	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2020*	3	2	5	Inchangé	35	-4
2021	3	2	5	Inchangé	39	+4

* Effets COVID

Le nombre d'épreuves, et le nombre de jours de course inscrits au calendrier WOLRD TOUR devaient rester identiques par rapport aux années précédentes.

Néanmoins, la crise sanitaire a fortement impacté le calendrier World Tour. En effet, la course Paris Nice a vu sa dernière étape être annulée en raison des mesures de confinement prises par l'État français. La course du critérium du Dauphiné a également vu son nombre de jours de course diminué.

La saison 2021 s'est déroulée quasiment normalement. Seule l'épreuve Paris Roubaix qui n'a pas pu avoir lieu à la date initialement prévue, a été reportée à une date ultérieure.

Concernant la saison 2022, les épreuves inscrites au calendrier ont toutes pu être organisées dans les conditions initialement prévues. Un dispositif sanitaire renforcé a été mis en place sur le Tour de France.

Épreuves PROSERIES

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	2	2	4		9	
2015	2	2	4	Inchangé	9	Inchangé
2016	2	3	5	+1	10	+1
2017	1	3	4	-1	9	-1
2018	1	3	4	Inchangé	9	Inchangé
2019	1	3	4	Inchangé	9	Inchangé
2020	3	7	10	+6	21	+12
2020*	1	3	4	Inchangé	7	-2
2021	3	7	10	+6	21	+12

* Effets COVID

En 2020, à l'initiative de l'Union Cycliste Internationale, l'appellation Hors Classe a évolué pour devenir ProSeries.

Le nombre d'épreuves et le nombre de jours de course, inscrits au calendrier des épreuves ProSeries en 2020 devait connaître une hausse de 150 % concernant le nombre d'épreuves et de 133 % concernant le nombre de jours de course (+6 épreuves et + 12 jours de course). Cette augmentation est liée au nouveau projet de calendrier mis en place par l'UCI qui a valorisé les épreuves de 1^{re} et 2^{nde} division.

Cette hausse n'a pas pu se produire en raison de la crise sanitaire (qui a eu pour conséquence la perte de deux jours de course et un retour aux chiffres de la saison 2019 en termes de nombre d'épreuves).

Durant la saison 2021, une épreuve prévue initialement au calendrier n'a pas pu se dérouler. En effet, la tenue de l'épreuve des 4 jours de Dunkerque, qui se déroule sur 6 jours, n'a pas été autorisée par l'autorité administrative. Compte tenu de l'absence de dates disponibles au calendrier, cette épreuve n'a pas pu être déplacée à une date ultérieure, comme ce fut le cas pour l'épreuve de Paris Roubaix.

Concernant la saison 2022, les épreuves inscrites au calendrier ont toutes pu être organisées dans les conditions initialement prévues.

Épreuves CLASSE 1

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	11	24	35		65	
2015	10	22	32	-3	59	-6
2016	12	21	33	+1	64	+5
2017	9	20	30	-3	55	-9
2018	9	20	29	-1	54	-6
2019	9	21	30	+1	56	+2
2020	7	18	25	-5	46	-10
2020*	6	6	12	-18	30	-26
2021	7	17	24	+12	44	+14

* Effets COVID

Depuis la saison 2017, Seules les épreuves de type Classe 1 connaissent des diminutions du nombre d'épreuves mais aussi du nombre de jours de course. Ce sont par ailleurs ces épreuves qui ont été le plus impactées par la crise sanitaire, puisque 18 épreuves ont été annulées, ce qui représente 26 jours de course en moins. Si la saison 2020 s'était déroulée normalement, 5 épreuves de classe 1 auraient accédé au nouveau calendrier ProSeries.

Durant la saison 2021, l'épreuve du Circuit de la Sarthe a été la seule épreuve à ne pouvoir être organisée.

Concernant la saison 2022, les épreuves inscrites au calendrier ont toutes pu être organisées dans les conditions initialement prévues, à l'exception de l'épreuve de la Route d'Occitanie, dont l'organisation a été impactée par l'épisode de canicule qui a touché le territoire français (une étape raccourcie suite à la décision de l'autorité administrative de ne pas autoriser le peloton à courir dans le département du Tarn).



LIGUE NATIONALE DE CYCLISME

38 Rue du Surmelin 75020 Paris
01 43 61 61 90
www.lncpro.fr

